



**Direction Générale Adjointe
des Mobilités, de l'Aménagement Durable,
de l'Environnement et des Citoyennetés**
Direction des Routes
Pôle d'Aménagement Sud-Est
Secteur de Castres
Affaire suivie par Fabien SÉVERAC
☎ : 05.63.62.62.35
Mail : secteur.castres@tarn.fr
Réf. : ADR202500319



M. LAURENT BUCHAILLAT
PRÉFET DU TARN
SECRETARIAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES
DÉPARTEMENTALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
AFFAIRES FONCIÈRES
PLACE DE LA PRÉFECTURE
81013 ALBI CEDEX 09

Albi, le 9 MAI 2025

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 28 mars dernier, et conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'environnement, vous sollicitez l'avis du Département sur le renouvellement de l'exploitation de la carrière de matériaux CEMEX, située en bordure de la route départementale n°45, commune de Sorèze.

A ce titre, les services routiers du Département ont étudié les éléments transmis, notamment en ce qui concerne les aménagements liés à la circulation et au stationnement aux abords du site.

Il est constaté que le stationnement des véhicules du personnel s'effectue en partie sur le domaine public routier, en rive opposée de la route départementale. Cette configuration présente un risque en matière de sécurité routière, notamment en raison de la faible distance de visibilité en sortie de cet espace utilisé à des fins de stationnement.

De plus, elle oblige les employés à traverser la route à pied, hors agglomération, dans une zone à visibilité réduite, ce qui accentue les dangers potentiels.

Par conséquent, le Département demande que le personnel et les éventuels visiteurs puissent stationner en propriété privée et non sur le domaine public, ceci afin de garantir la sécurité des usagers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

Christophe RAMOND